

**Le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal ne traite pas les déchets dangereux.**

Des professionnels sont habilités à réceptionner ces déchets et à organiser leur traitement.

LES  
DÉCHETS  
DANGEREUX NE  
DOIVENT PAS ÊTRE  
DÉPOSÉS DANS  
LA NATURE, NI  
VERSÉS DANS  
L'ÉVIER.



Voici quelques exemples...

Retrouvez la liste complète sur les Pages Jaunes.

Vous pouvez aussi trouver le prestataire spécifique le plus proche de votre chantier ou de votre entreprise sur [www.dechets-chantier.ffbatiment.fr](http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr)

## Cantal

TEIL

970 avenue Jean Ferrat  
15130 ARPAJON SUR CERRE  
Tél. 04 71 63 42 82

## Puy-de-Dôme

PRAXY CENTRE

1 rue Yves Lamourdedieu  
ZI les Listes  
63500 ISSOIRE  
Tél. 04 73 55 60 00

## Lozère

CHIMIREC

Lotissement ZAE du Causse  
d'Auge  
48000 MENDE  
Tél. 04 66 32 07 26



Plus de coordonnées sur  
les PAGES JAUNES

Vous ne trouvez pas de solutions pour éliminer vos déchets proprement et selon la réglementation ?

Des conseils auprès de Myriam Lombard, directrice du SYTEC  
Tél. 04 71 60 72 64 ou par mail [accueil@sytec15.fr](mailto:accueil@sytec15.fr)